

Concours photos Fléac 2018

Règlement

La mairie de Fléac et la section photos de la MJC « Flagrants déclics » organisent dans le cadre des 10èmes Rencontres Artistiques de Fléac au château de Fléac un concours photos.

Ce concours est ouvert, sans droit d'inscription, **à tout photographe amateur**, sauf les membres de la section photos de la MJC de Fléac.

Sont acceptées les épreuves Noir & Blanc et/ou Couleur. Ces deux catégories seront jugées séparément, sauf pour le Grand Prix.

3 photos maximum par auteur .

La photographie étant un art en mouvement, comme toutes autres formes d'art, ce concours accueille favorablement toutes photographies faisant usage des capacités créatives offertes par l'évolution des techniques numériques.

Prévoir un support rigide et léger de dimensions maximum de 30 x 40 cm avec un système d'accrochage au dos.

Les photos sous verre seront refusées.

Elles devront nous parvenir avant le mercredi 21 novembre 2018 – 18h.

Passée cette date il ne sera plus possible de participer à ce concours. Merci de prévoir l'emballage du retour avec l'affranchissement correspondant. Vous pouvez aussi déposer et retirer vos photos directement à l'accueil de la MJC de Fléac, durant les horaires d'ouverture.

L'ensemble des photos reçus et conformes au règlement seront exposées au château de Fléac pendant toute la durée des 10èmes rencontres artistiques de Fléac du 24 au 25 novembre 2018.

Le fait de présenter des épreuves au concours implique l'acceptation de ce règlement. Il sera pris grand soin des œuvres confiées. Cependant les organisateurs ne pourraient être tenus responsables de vol, perte ou avarie survenant durant l'envoi, l'exposition ou le transport.

Chaque photo devra contenir au dos, votre nom, prénom, adresse complète, N° de tél et courriel, ainsi que le titre de l'oeuvre.

Chaque participant autorise la diffusion de ses photos sur le site de la MJC ou autre média exclusivement aux fins promotionnels de la manifestation , du seul fait de participer au concours.

6 prix seront décernés pour une valeur totale de 300€

1 pour le noir & blanc, 3 pour la couleur, 1 pour le vote du public et 1 pour le grand prix 2018 (noir & blanc et couleur).

La proclamation des résultats, suivi d'un buffet-apéro se fera le samedi 24 novembre 2018 à 18h au château de Fléac.

Le jury est composé d'un photographe professionnel, d'un membre de la MJC et de 3 membres de la section photo « Flagrants déclics »

L'entrée du château est libre de 10h à 19h sur les 2 journées.

EVS-MJC Serge Gainsbourg
6, place de l'église
16730 Fléac
Tél : 05 45 91 24 39

